

Le Comité des jeunes a pour mandats de faciliter l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants, d'informer celles et ceux touchés par la précarité d'emploi et de les représenter auprès du syndicat local, de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Plus précisément, le comité souhaite être à l'écoute des personnes à statut précaire pour faire des recommandations au Conseil exécutif, pour organiser une soirée d'information et pour les diriger vers le syndicat lorsqu'elles ont besoin d'aide.

Les membres du comité des jeunes 2014-2015 sont :

- ☑ *Véronique Beauchamp*
- ☑ *Caroline Beaudry*
- ☑ *Marie-Ève Bourgeois*
- ☑ *Catherine Piché*
- ☑ *Annie Domingue*, responsable et conseillère au Conseil exécutif

Pour des commentaires, des questions ou des informations touchant des aspects de votre travail en tant qu'enseignante ou enseignant précaire, contactez Annie Domingue au dominguea@seel.qc.ca

Oyez Oyez Oyez

Il y aura une **soirée d'information** pour les enseignantes et enseignants à statut précaire, à contrat, suppléants et stagiaires le **14 avril 2015** à la bibliothèque de l'école Fleur-des-Neiges de 17 h à 19 h.

Liste de priorité d'embauche

Lorsque vous obtenez deux contrats dans un délai de trois ans, vous vous retrouvez sur la liste de priorité d'embauche et vous pouvez donc être invité au bassin d'affectation du mois d'août. Il est de votre responsabilité de vérifier vos heures et que vous êtes bien sur la liste lorsque la CSL envoie sa liste mise à jour, généralement au mois de juin.

Attention ! Les enseignants et enseignantes ayant un contrat à temps partiel peuvent s'absenter pour une durée de 3 jours consécutifs ou non sans interrompre le déclenchement des journées menant à l'obtention d'un contrat.

Il est donc possible qu'une absence d'une durée plus longue corresponde à un bris de contrat et les conséquences peuvent être plus lourdes. Nous vous conseillons donc de vous informer adéquatement avant de vous absenter.

Les droits de la convention collective : comment les faire respecter ?

Dans un premier temps, lorsqu'un droit reconnu par la convention n'est pas appliqué par l'employeur, de nombreuses démarches et représentations peuvent être possibles pour obtenir l'application de ce droit.

1. Vous pouvez débiter en vérifiant vos droits auprès de votre déléguée ou délégué ou en téléphonant au syndicat.
2. Ensuite, vous pouvez rencontrer votre direction pour demander des changements.
3. Au besoin, vous pouvez vous faire accompagner par votre déléguée ou délégué pour préparer votre rencontre ou pour assister avec vous à celle-ci.
4. En cas de problèmes persistants, votre syndicat sera votre principal instrument. N'hésitez pas à y recourir.

Dans un deuxième temps, le dernier recours est le grief. Seul le syndicat peut soumettre un grief et vous êtes toujours informé qu'un grief est déposé lorsque vous êtes touché et vous pouvez devenir un témoin si nécessaire. Ce sont vos cotisations qui servent à payer les procédures judiciaires de la partie syndicale, si des procédures sont entamées.

Le réseau des jeunes de la CSQ de février par Annie Domingue

En ce temps où le mot austérité est sorti de son dictionnaire pour apparaître sur toutes les lèvres des dirigeants syndicaux qui la dénoncent, le réseau des jeunes du mois de février était riche en réflexion sur ce thème.

Selon le Larousse, l'austérité est une « politique économique visant à réduire l'ensemble des revenus disponibles pour la consommation, par le recours à l'impôt, au blocage des salaires, à l'emprunt forcé, aux restrictions de crédit et au contrôle des investissements. » En fait, l'austérité vient réduire l'investissement de l'État dans ses services publics.

En conséquence, certains services ne sont plus aussi accessibles à la population. De plus, une pression se fait sentir sur les employés et employées des secteurs publics. On peut alors penser aux coupures dans le programme d'aide aux devoirs ou dans les services aux élèves en difficulté qui viennent ajouter un fardeau sur les enseignants et enseignantes qui tiennent déjà l'école à bout de bras ! À cela s'ajoute l'annonce de la fusion des commissions scolaires, alors que celle de 1998 a coûté plus cher qu'elle n'a permis d'économiser. Le gouvernement convainc les électeurs en leur promettant des baisses d'impôt qui seraient alors transformées en taxe et, par conséquent, aucunement proportionnelles aux salaires des consommateurs qui n'auront plus le même pouvoir d'achat.

Le gouvernement actuel, obsédé par l'atteinte du déficit zéro, justifie l'adoption de ces mesures en ayant un discours alarmiste sur l'état de la dette du Québec et en dévalorisant sur la place publique ses propres services. Pourtant, les pays européens qui ont choisi des mesures d'austérité n'ont pas réussi à redresser la situation économique de leur pays. Au contraire, ils se sont davantage engouffrés.

En fait, seuls les plus riches et les grosses entreprises profitent de ces mesures en conservant leur pouvoir d'achat alors que la classe moyenne, dont fait partie la majorité des fonctionnaires de l'État, doit déboursier encore plus pour obtenir les mêmes services. C'est un véritable cercle vicieux dans lequel l'État nous plonge. Plus il y aura des coupures, plus il sera difficile de convaincre la population de la légitimité de nos services publics qui seront de moins en moins accessibles et il sera de moins en moins possible de les fournir avec autant de qualité que nous le souhaitons.

Le mouvement syndical toujours en recherche de solutions propose des alternatives à l'austérité dans le but d'améliorer nos conditions de travail et celles de l'ensemble des travailleurs du Québec. Il est, entre autres, possible d'augmenter les revenus en mettant à contribution davantage les grosses entreprises et les particuliers à hauts revenus, en s'attaquant aux paradis fiscaux, en étalant l'atteinte du déficit zéro sur quelques années, etc.

Le gouvernement fait la sourde d'oreille, mais c'est un vaste mouvement de mobilisation qui semble envahir les travailleurs, les étudiants et la population en général. Il s'agit de savoir si nous préférons défendre les libertés individuelles qui permettent aux plus nantis de s'enrichir ou bien les libertés collectives qui permettent davantage l'égalité et l'équité entre les individus.

Finalement, c'est dans ce contexte que les négociations du secteur public s'amorcent ! Il me semble donc évident que la mobilisation doit être forte puisque nous nous battons pour bien plus que nos conditions de travail. Nous ne pouvons d'ailleurs pas nous battre seulement pour cela puisque l'austérité derrière les politiques gouvernementales est à la base de toutes les décisions qui sont prises en ce moment. Il faut donc détruire leur fondation pour remporter la bataille.

En 1574, un jeune homme d'à peine 18 ans a écrit un texte intitulé le discours de la servitude volontaire. Dans ce texte, il s'interrogeait sur la légitimité de toute autorité sur un peuple et essayait d'analyser les raisons qui poussent une population à se soumettre. Je terminerai donc ce texte avec un extrait qui me semble tout à fait actuel : « **Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux... »**

En espérant vous voir nombreux à vous tenir debout et mobilisés pour conserver nos acquis et remettre l'Éducation au centre des priorités gouvernementales.

Déclencheurs de contrat

→ au secteur **Jeunes** ←

